

ARRÊTÉ n° ST 2022/ST 5
portant réglementation de la circulation et (ou) du stationnement
à l'occasion de la course à pied « Run'E Descartes »,
le Samedi 29 Janvier 2022
Communes de DESCARTES et BUXEUIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE

Le Maire,

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2213-1 et L.22-13-2,

Vu les décrets n°85-807 du 30 juillet 1985, n°86-475 du 14 mars 1986 et n°86-476 du 16 mars 1986 précisant les pouvoirs de police du Maire, du Président du Conseil Général et du Préfet en matière de circulation routière,

Vu l'arrêté interministériel du 31 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 22 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel des 5 et 6 novembre 1992,

Vu la demande de l'A.C.D.C. représentée par son Président M. WASSELET,

Considérant qu'à l'occasion de la course à pied « Run'E Descartes » le 29 Janvier 2022, il importe de réglementer la circulation et (ou) le stationnement,

Considérant que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation,

ARRÊTE

Le Samedi 29 Janvier de 10h00 à 20h00 :

Article 1 : Rue Boylesve (et accès), Rue de la Croix Verte, Rue Suzanne Valadon, Rue Van Gogh (de l'intersection avec l'Avenue Jean Monnet à l'intersection avec la Rue du Collège), Rue du Collège, Avenue Kennedy de l'intersection avec le Chemin Jean Zay à l'intersection avec la Rue Van Gogh), Rue de la Marne, Rue du Clos de Paulmy, Avenue de Verdun, Rue du Commerce (et accès), Rue des Champs Marteaux, Quai Couratin, Rue de la Saulaie, Rue Léveillé (et accès), Rue Carnot (de la Rue de la Liberté à la Rue Balzac), Rue Balzac (de la Rue de la Liberté à la Rue du Commerce), Rue de la Corderie, Rue des Halles, Rue Gambetta, Avenue de la Gare, Rue de l'Abreuvoir, Pont Henri IV

La circulation sera interdite et réservée au pétitionnaire. La circulation piétonne sur le pont Henri IV sera maintenue.

Article 2 : Déviation

Côté Descartes : Une déviation sera mise en place via l'Avenue Romero, l'Avenue Sakharov, la RD31, l'Avenue Mennesson, la Rue Pierre Ballue, la Rue des Doves et l'Avenue du Maréchal Leclerc. Une présignalétique « Route barrée sauf accès maison médicale » sera mise en place à l'Avenue Kennedy (à l'intersection avec l'Avenue Mennesson).

Côté Buxeuil : Une déviation sera mise en place via la RD58A, la RD5 et la RD58.

Article 3 : Une signalétique sera mise en place coté BUXEUIL sur la RD58A au niveau du Pont Henri IV.

Article 4 : Voie verte (entre la Rue Mame et la Rue du Commerce)

L'utilisation de la voie verte sera privilégiée aux personnes de la course.

Article 5 : La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 6 : Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou fonctionnaires assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur, et verbalisables conformément à l'article R417-10 du code de la route.

Article 7 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Descartes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie adressée à :

- ↳ C.C. LOCHES SUD TOURAINE – Services déchets,
- ↳ C.C. LOCHES SUD TOURAINE – Services eau et assainissement,
- ↳ C.C. LOCHES SUD TOURAINE – Service culturel,
- ↳ S.T.A. Ligueil,
- ↳ Monsieur le Chef de la Police Municipale
- ↳ Monsieur le Chef de Centre des Pompiers de Descartes,
- ↳ Monsieur le Chef de Centre des Pompiers des Ormes,
- ↳ Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Descartes,
- ↳ Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade des Ormes,
- ↳ Nicolas ECCLOO, services techniques municipaux,
- ↳ Arnaud JAGER, services sportifs municipaux,

Fait à BUXEUIL, le
Le Maire,

Fait à DESCARTES, le
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Fait à LOCHES, le
Le Président de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine,